

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LABELLE

NO.

560-04-003745-267

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)

CHRISTINE BERTRAND, domiciliée au
11, rue Dauphin, à Labelle, district de
Labelle, province de Québec, J0T 1H0;

Demanderesse

c.

CYRIL MARTEAU, résidant et domicilié
au 3405 boul. le Carrefour à Laval, app.
1104, province de Québec, district de
Laval, H7T 0M9;

Défendeur

-et-

**DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA
JEUNESSE DES LAURENTIDES**, ayant sa
principale place d'affaires au 500 boulevard
des Laurentides, Bureau #241 à Saint-
Jérôme, province de Québec, J7Z 4M2, dans
le district de Terrebonne ;

-et-

LE DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL, ayant
une place d'affaires au no 2525 du boulevard
Laurier à Québec, province de Québec, G1V
5C5, dans le district de Québec ;

Mises en cause

**DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE
EN DÉCHÉANCE DE L'AUTORITÉ PARENTALE
ET EN CHANGEMENT DE NOM**
(art. 606 et suivants C.c.Q., art. 451 C.p.c.)

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE, LA DEMANDERESSE EXPOSE CE QUI SUIT :

1. Les parties en l'instance ont obtenu un jugement de divorce le 14 mai 2021;
2. De l'union des parties est né un (1) enfant, à savoir :

Prénom	Nom	Sexe	Date de naissance
Mathéo	Marteau	M	2017-03-02

Tel qu'il appert la copie du certificat de naissance de l'enfant, **pièce P-1**;

3. Les parties ne sont pas assujetties à des conditions visant l'autre partie ou leur enfant en vertu d'une ordonnance, d'une promesse ou d'un engagement prévu au Code Criminel, ni à des conditions au sens de l'article 515.1 du *Code de procédure civile du Québec*;
4. L'enfant des parties ne fait pas l'objet d'une décision d'un tribunal, ou d'une instance en cours devant un tribunal, ou d'une entente avec le directeur de la protection de la jeunesse;
5. La demanderesse a obtenu la garde de l'enfant mineur, Mathéo, suivant le jugement de divorce dans le dossier numéro **700-12-049463-185** rendu par l'honorable Jean-François Michaud, J.C.S., le 14 mai 2021, tel qu'il appert du jugement en **pièce P-2**;
6. Le dernier contact entre le défendeur et l'enfant remonte au 28 juillet 2019;
7. Depuis, le défendeur n'a entrepris, ni maintenu aucune forme de communication avec l'enfant;
8. Le défendeur n'a jamais donné de cadeaux et cartes de vœux à l'enfant, que ce soit à l'occasion de sa fête, Noël, etc.;
9. Le défendeur n'a jamais contribué aux besoins financiers de l'enfant et a complètement disparu de la vie de l'enfant;
10. Ainsi, le défendeur ne démontre aucun intérêt pour voir son enfant et n'a pas démontré tel intérêt depuis bientôt sept (7) ans;
11. Le défendeur ne s'est jamais occupé ou préoccupé de l'enfant, ne s'en est jamais intéressé et n'a jamais veillé à son entretien ou à son éducation;

12. La demanderesse ne sait pas où le défendeur habite et n'a pas ses coordonnées actuelles;
13. L'abandon de l'enfant par le défendeur dans le présent dossier et notamment l'absence d'accès depuis six (6) ans constitue un motif grave qui justifie la déchéance de l'autorité parentale du défendeur;
14. La demanderesse demande donc au Tribunal de prononcer la déchéance de l'autorité parentale du défendeur à l'endroit de l'enfant des parties Mathéo;
15. Il est dans l'intérêt de l'enfant Mathéo que le défendeur soit déchu totalement de l'autorité parentale;
16. La demanderesse demande au tribunal de dispenser l'enfant Mathéo de son obligation alimentaire envers le défendeur;
17. La demanderesse est également en droit de demander, vu la déchéance de l'autorité parentale du défendeur, que le tribunal autorise le changement de nom attribué à l'enfant mineur;
18. L'enfant Mathéo ne s'identifie par ailleurs pas au défendeur, étant âgé de deux (2) ans lors du dernier contact avec celui-ci;
19. La demanderesse demande donc que l'on attribue à l'enfant mineur le nom de Mathéo Bertrand;
20. La présente demande en déchéance de l'autorité parentale et en changement de nom est bien fondée en faits et en droit;

PAR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

ACCUEILLIR la présente *Demande en déchéance de l'autorité parentale et en changement de nom*;

PRONONCER la déchéance totale de l'autorité parentale du défendeur à l'endroit de l'enfant Mathéo;

DISPENSER l'enfant Mathéo de son obligation alimentaire à l'endroit du défendeur;

AUTORISER le changement de nom attribué à l'enfant mineur dans son acte de naissance;

DÉCRÉTER que l'enfant mineur porte désormais le nom de Mathéo Bertrand;

ORDONNER au Directeur de l'état civil de modifier l'acte de naissance de l'enfant mineur portant le numéro d'inscription 1201704208461 dans le registre de l'état civil, de façon que cet enfant soit identifié sous le nom de Mathéo Bertrand suivant les prescriptions de la Loi;

Sainte-Thérèse, le 27 mai 2026

Christine Bertrand

Signé avec ConsignO Cloud (27/05/2026)

notarius

CHRISTINE BERTRAND

Demanderesse

Gabrielle Champagne

Signé avec ConsignO Cloud (27/05/2026)

notarius

BAJ SAINTE-THÉRÈSE

Me Gabrielle Champagne

Avocate de la demanderesse

Bureau d'aide juridique de Sainte-Thérèse

220, Boulevard Curé-Labelle, bureau 201

Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2X7

Tél. : (450) 435-6509 poste 5430

Télec. : (450) 435-3439

Courriel : gchampagne@ccjll.qc.ca

AVIS D'ASSIGNATION
(art. 145 et suivants C.p.c.)

DÉPÔT D'UNE DEMANDE EN JUSTICE

Prenez avis que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour Supérieure du district judiciaire de Labelle la présente demande.

RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Vous devez répondre à cette demande par écrit, personnellement ou par avocat, au palais de justice de **Mont-Laurier** situé 645, rue de la Madone, Mont-Laurier (Québec) J9L 1T1, Québec **dans les QUINZE (15) JOURS DE LA SIGNIFICATION** de la présente demande ou, si vous n'avez ni domicile, ni résidence, ni établissement au Québec, dans les trente (30) jours de celle-ci.

Cette réponse doit être notifiée à l'avocat de la partie demanderesse ou, si cette dernière n'est pas représentée, à la partie demanderesse elle-même.

DÉFAUT DE RÉPONDRE

Si vous ne répondez pas dans le délai prévu ci-haut mentionné, selon le cas, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai et vous pourriez, selon les circonstances, être tenu au paiement des frais de justice.

CONTENU DE LA RÉPONSE

Dans votre réponse, vous devez indiquer votre intention, soit :

- de convenir du règlement de l'affaire;
- de proposer une médiation pour résoudre le différend;
- de contester cette demande et, dans les cas requis par le Code, d'établir à cette fin, en coopération avec le demandeur, le protocole qui régira le déroulement de l'instance. Ce protocole devra être déposé au greffe de la Cour du district mentionné plus haut dans les 45 jours de la signification du présent avis ou, en matière familiale, ou, si vous n'avez ni domicile, ni résidence, ni établissement au Québec, dans les trois mois de cette signification;
- de proposer la tenue d'une conférence de règlement à l'amiable.

Cette réponse doit mentionner vos coordonnées et, si vous êtes représenté par un avocat, le nom de celui-ci et ses coordonnées.

CHANGEMENT DE DISTRICT JUDICIAIRE

Vous pouvez demander au tribunal le renvoi de cette demande dans le district où est situé votre domicile ou, à défaut, votre résidence ou, le domicile que vous avez élu ou convenu avec la demanderesse.

Si la demande porte sur un contrat de travail, de consommation ou d'assurance ou sur l'exercice d'un droit hypothécaire sur l'immeuble vous servant de résidence principale et que vous êtes le consommateur, le salarié, l'assuré, le bénéficiaire du contrat d'assurance ou le débiteur hypothécaire, vous pouvez demander ce renvoi dans le district où est situé votre domicile ou votre résidence ou cet immeuble ou encore le lieu du sinistre. Vous présentez cette demande au greffier spécial du district territorialement compétent après l'avoir notifiée aux autres parties et au greffe du tribunal qui en était déjà saisi.

TRANSFERT DE LA DEMANDE À LA DIVISION DES PETITES CRÉANCES

Si vous avez la capacité d'agir comme demandeur suivant les règles relatives au recouvrement des petites créances, vous pouvez également communiquer avec le greffier du tribunal pour que cette demande soit traitée selon ces règles. Si vous faites cette demande, les frais de justice du demandeur ne pourront alors excéder le montant des frais prévus pour le recouvrement des petites créances.

CONVOCATION À UNE CONFÉRENCE DE GESTION

Dans les VINGT (20) jours suivant le dépôt du protocole mentionné plus haut, le tribunal pourra vous convoquer à une conférence de gestion en vue d'assurer le bon déroulement de l'instance. À défaut, ce protocole sera présumé accepté.

PIÈCES AU SOUTIEN DE LA DEMANDE

Au soutien de sa demande, la partie demanderesse invoque les pièces suivantes :

- Pièce P-1 : Copie du certificat de naissance de l'enfant des parties;
- Pièce P-2 : Jugement de divorce;

DEMANDE ACCOMPAGNÉE D'UN AVIS DE PRÉSENTATION

S'il s'agit d'une demande présentée en cours d'instance ou d'une demande visée par les Livres III, V, à l'exception de celles portant sur les matières familiales mentionnées à l'article 409, ou VI du Code, la préparation d'un protocole de l'instance n'est pas requise; toutefois, une telle demande doit être accompagnée d'un avis indiquant la date et l'heure de sa présentation.

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussignée, **CHRISTINE BERTRAND**, domiciliée 11, rue Dauphin, à Labelle, district de Labelle, province de Québec, J0T 1H0, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis la demanderesse dans la présente instance ;
2. Tous les paragraphes contenus dans la présente *Demande* attachée à la présente *Déclaration sous serment* sont vrais et sont réputés avoir été récités au long et à la première personne au singulier, sans qu'il soit nécessaire de les reprendre un par un de nouveau;
3. Tous les faits allégués dans la présente *Demande* et *Déclaration sous serment* sont vrais;

ET J'AI SIGNÉ

Christine Bertrand

Signé avec ConsignO Cloud (27/05/2026)

notarius

CHRISTINE BERTRAND
Demanderesse

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT

Devant moi, à Sainte-Thérèse

Ce même jour



MARIE-ÈVE CLÉMENT #215675

Commissaire à l'assermentation

2026/05/27 à 15:10:27 EDT	Marie-Ève Clément	Conditions d'utilisation du système	147.253.128.90	Acceptées le 2025/09/11 à 16:24:30 EDT
2026/05/27 à 15:10:27 EDT	Marie-Ève Clément	Lancement de projet	147.253.128.90	Projet DII lancé avec succès.
2026/05/27 à 15:10:27 EDT		Communication		Lien de connexion envoyé à kate.beckinsale.1987@gmail.com
2026/05/27 à 15:37:17 EDT	Christine Bertrand	Code SMS envoyé	142.169.16.111	Code envoyé par SMS au +1 514-348-3652 : "311804"
2026/05/27 à 15:37:33 EDT	Christine Bertrand	Code SMS saisi	142.169.16.111	Code saisi : "311804"
2026/05/27 à 15:37:33 EDT	Christine Bertrand	Authentification par SMS	142.169.16.111	Validée par courriel à kate.beckinsale.1987@gmail.com et SMS au +1 514-348-3652
2026/05/27 à 15:37:40 EDT	Christine Bertrand	Code SMS saisi	142.169.16.111	Code saisi : "311804"
2026/05/27 à 15:37:40 EDT	Christine Bertrand	Authentification par SMS	142.169.16.111	Validée par courriel à kate.beckinsale.1987@gmail.com et SMS au +1 514-348-3652
2026/05/27 à 15:39:37 EDT	Christine Bertrand	Conditions d'utilisation	142.169.16.111	Acceptées le 2026/05/27 à 15:39:36 EDT
2026/05/27 à 15:39:37 EDT	Christine Bertrand	Signature	142.169.16.111	Fichier Dem_decheance_parentale.pdf signé avec succès. Zone Christine Bertrand - kate.beckinsale.1987@gmail.com (2).
2026/05/27 à 15:39:41 EDT		Communication		Lien de connexion envoyé à gchampagne@ccjll.qc.ca
2026/05/27 à 15:45:27 EDT	Gabrielle Champagne	Conditions d'utilisation	147.253.128.90	Acceptées le 2025/10/20 à 09:05:50 EDT
2026/05/27 à 15:45:27 EDT	Gabrielle Champagne	Signature	147.253.128.90	Fichier Dem_decheance_parentale.pdf signé avec succès. Zone Gabrielle Champagne - gchampagne@ccjll.qc.ca (2).
2026/05/27 à 15:45:30 EDT	Gabrielle Champagne	Fin de projet	147.253.128.90	Projet DII s'est complété avec succès.

Conditions d'utilisation telles qu'acceptées par les signataires

ConsignO Cloud vous permet, entre autres, de signer des documents électroniques faisant partie d'un projet de signature dont vous êtes l'un des signataires.

En procédant, vous confirmez que peu importe votre localisation dans le monde, les identifiants utilisés pour vous identifier et vous authentifier à la plateforme de signature électronique ConsignO Cloud, c'est-à-dire votre courriel ou votre numéro de téléphone, sont actifs et sont sous votre seul contrôle.

En procédant, vous acceptez également que votre courriel et/ou votre numéro de téléphone et/ou votre adresse IP puissent être inclus dans les métadonnées du document que vous allez signer, afin de démontrer hors de tout doute votre participation active au processus via la plateforme de signature électronique ConsignO Cloud.

Vous confirmez également votre acceptation à recevoir des communications, à ces mêmes identifiants (courriel et/ou numéro de téléphone) et ce, pour tous les projets de signature auxquels vous êtes partie prenante.

Lorsque vous apposez votre signature sur un document électronique faisant partie d'un projet de signature de la plateforme ConsignO Cloud, vous reconnaissez être lié à ce document avec les mêmes effets juridiques que si vous aviez apposé votre signature manuscrite sur un document papier équivalent. Conséquemment, vous reconnaissez qu'il est de votre responsabilité exclusive de réviser le contenu de chacun des documents électroniques que vous vous apprêtez à signer préalablement à la signature de ceux-ci. En signant de tels documents électroniques, vous confirmez avoir procédé aux vérifications préalables précitées et engagez votre responsabilité contractuelle liée aux documents ainsi signés.

Lorsque tous les documents d'un projet de signature auront été signés par tous les signataires visés, vous acceptez de recevoir un courriel vous permettant d'accéder aux documents finaux qui vous étaient destinés, le cas échéant.

Vous devez confirmer votre acceptation de ce qui précède en cliquant sur le bouton « J'ai lu, j'ai compris et j'accepte ces conditions d'utilisation ».

Origine du rapport

Ce rapport a été généré et certifié par Solutions Notarius Inc. le 2026/05/27 à 15:45:30 EDT avec ConsignO Cloud
2.68.1.RC.2b7023f21

No: ~~500~~-04-003745-267

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)

CHRISTINE BERTRAND

Demanderesse

c.

CYRIL MARTEAU

Défendeur

-et-

DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE
- CENTRE DES LAURENTIDES

-et-

LE DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL

Mises en causes

DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANC EN
DÉCHÉANCE DE L'AUTORITÉ PARENTALE ET EN
CHANGEMENT DE NOM

ORIGINAL

Me Gabrielle Champagne, avocate
Avocat de la partie demanderesse
Bureau d'aide juridique de Sainte-Thérèse
220, Boulevard Curé-Labellé, bureau 201
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2X7
Tél. : (450) 435-6509 poste 5430
Courriel : gchampagne@ccjl.qc.ca

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LABELLE

N^o. : 560-04-003745-267

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)

CHRISTINE BERTRAND

Demanderesse

*Vu la demande, et les motifs.
Accueille la demande
selon ses conclusions
(art. 135-136 C.p.c.).
Gatineau, le 26 juin 2026*

CYRIL MARTEAU

Défendeur

et

Sophie Leblanc, J.C.S.

LE DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL

Mis en cause

**DEMANDE DE LA DEMANDERESSE POUR MODE SPÉCIAL DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC (art. 112 C.p.c.)**

**AU JUGE EN CHAMBRE DE LA COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT DE LABELLE
OU AU GREFFIER DE LA COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT DE LABELLE, LA
DEMANDERESSE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. La demanderesse a intenté en cette cause une *Demande en déchéance de l'autorité parentale et en changement de nom* contre le défendeur, le tout tel qu'il appert du dossier de la Cour;
2. Le défendeur n'étant aucunement joignable, la seule adresse obtenue pour ce dernier était l'adresse se trouvant à son plumeau criminel, à savoir le 3405, boul. Le Carrefour à Laval, en **pièce P-1**;
3. Or, la compagnie Desjardins Huissiers a tenté de signifier le défendeur à cette adresse et a eu l'information que celui-ci était déménagé, le tout tel qu'il appert du rapport de signification daté du 8 juin 2026 en **pièce P-2**;
4. Le numéro de téléphone ainsi que l'adresse courriel sont inconnus;
5. La demanderesse n'a aucun contact avec le défendeur;

6. La publication d'un avis public sur le site Internet de la ville de Laval, soit le lieu de la dernière résidence connue du défendeur, constitue vraisemblablement le meilleur moyen pour signifier la *Demande en déchéance de l'autorité parentale et en changement de nom* introduite par la demanderesse;
7. Sans la permission de cette Cour, la demanderesse sera dans l'impossibilité de faire signifier ladite *Demande*;
8. La demanderesse est en droit de demander à la Cour la permission de faire signifier la *Demande* par avis public sur le site Internet de la ville de Laval;
9. La présente demande pour mode spécial de signification par avis public est bien fondée en faits et en droit ;

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

ACCUEILLIR	la présente demande pour mode spécial de signification par avis public;
AUTORISER	la signification de la <i>Demande en déchéance de l'autorité parentale et changement de nom</i> au défendeur par avis public sur le site Internet de la ville de Laval;
LE TOUT	sans frais.

Signé à Sainte-Thérèse
Ce 19 juin 2026

B.A.J. de Sainte-Thérèse

BAJ SAINTE-THÉRÈSE

Me Gabrielle Champagne

Avocate de la demanderesse

Bureau d'aide juridique de Sainte-Thérèse

220, Boulevard Curé-Labelle, bureau 201

Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2X7

Tél. : (450) 435-6509 poste 5430

Courriel : gchampagne@ccjll.qc.ca

Notre dossier : 225-191-040